

**Pôle Administration Générale**  
Gestion des assemblées

Réf. CY/22-DG  
Dossier suivi par Christelle YAKOVENKO  
Tél. 03 44 77 38 55  
Courriel c.yakovenko@cc-plateaupicard.fr

Le Président  
Aux

Mesdames et Messieurs les conseillers  
communautaires

Le Plessier-sur Saint-Just, le 25 février 2026

**Objet : Convocation au conseil communautaire du MARDI 3 mars 2026**

Madame, Monsieur, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil communautaire du

**MARDI 3 mars 2026**

**18h00**

**Le Plateau**

**11 rue Brunehaut à Saint-Just-en-Chaussée**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire de la séance du 18 décembre 2025
  2. Autorisation du versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Centre de santé polyvalent avant le vote du budget primitif 2026.
  3. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe Assainissement collectif de l'année 2025
  4. Suivi des autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe Eau de l'année 2025
  5. Suivi des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget principal de l'année 2025
  6. Budget Principal CCPP - CLOTURE de l'AP 2018-01 Plan Pluriannuel de Voirie - Opération 69
  7. Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Oise : bonus « trajectoire de développement »
  8. Conventions d'objectifs et de financement des crèches avec la CAF de l'Oise
  9. Acquisition d'une parcelle pour la construction d'une déchetterie à Saint-Just-en-Chaussée.
  10. Approbation du Contrat de Territoire Eau Climat (CTEC) Brèche (2026-2031)
  11. Renouvellement de la Convention quadripartite pour l'achat d'eau en gros au Syndicat Mixte des Sources d'Essuiles-Saint-Rimault
- Informations et questions diverses

**Pour rappel, le rapport du président sur les questions à l'ordre du jour, ses annexes et une procuration sont à votre disposition dans votre espace intranet de la CCPP.**

Si votre commune a un suppléant, je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous devrez l'informer et lui demander de vous remplacer, sans qu'il soit nécessaire de lui donner une procuration.

(Le suppléant remplace le titulaire absent pour participer à toute délibération et à tout vote).

Si votre commune n'a pas de suppléant, vous avez la possibilité de donner une procuration à un autre conseiller de votre choix, qu'il soit délégué de votre commune ou d'une autre (un imprimé à compléter est annexé à la présente lettre).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous retrouver, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



**Olivier DE BEULE**

